

*Direction du personnel et des services***Arrêté du 16 juin 2000 portant modification de la composition du comité technique paritaire spécial de l'inspection du travail des transports**NOR : *EQU0010090A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat, notamment son article 11, second alinéa ;
Vu le décret n° 85-659 du 2 juillet 1985 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'urbanisme, du logement et des transports ;
Vu le décret n° 97-712 du 11 juin 1997 relatif aux attributions du ministre de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu l'arrêté du 31 mai 1983 portant création d'un comité technique paritaire spécial à l'inspection du travail des transports ;
Vu l'arrêté du 21 février 1984 modifié portant organisation de l'inspection du travail des transports ;
Vu l'arrêté du 22 septembre 1997 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial à l'inspection du travail des transports ;
Sur la proposition du directeur du personnel et des services et de l'inspecteur général du travail et de la main-d'œuvre des transports,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du comité technique paritaire spécial :

En qualité de représentants de l'administration :

Membres titulaires

M.

Robez (Alain), ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé du bureau DPS/SD2 à la direction du personnel et des services en remplacement de M. Tschitschmann.

*Membres suppléants*M^{m e}

Lafarge (Claire), attachée principale d'administration centrale, chargée du bureau DPS/GB2 à la direction du personnel et des services en remplacement de Mme Chanquoy (Karine), attachée principale d'administration centrale.

M^{m e}

Colon (Isabelle), attachée principale d'administration centrale, chargée du bureau DPS/SF4 à la direction du personnel et des services en remplacement de Mme Goulard (Pascale), attachée d'administration centrale.

M.

Surmely (Patrice), directeur du travail (transports) hors classe en remplacement de M. Cros (Robert), directeur du travail (transports) hors classe.

M.

Berthet (Jean-Pierre), directeur adjoint du travail (transports) en remplacement de M. Michaud (Jean-Claude), directeur adjoint du travail (transports).

Article 2

Le directeur du personnel et des services et l'inspecteur général du travail et de la main-d'œuvre des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par
délégation :

*Le directeur adjoint du personnel
et des services,
P. Berg*